



Comment remplir un constat amiable ?

Un moment d'inattention, un démarrage intempestif, une manœuvre qui dérape... Même sans gravité, un accident est toujours traumatisant. Autant éviter ennuis et tracas supplémentaires grâce à un constat bien rempli : c'est le gage d'une prise en charge rapide et efficace par votre assureur !

➔ Généralités

Prendre le temps de bien remplir un constat est toujours dans votre intérêt. Pourquoi ?

- > Pour être sûr d'être **correctement indemnisé** lors de la réparation du préjudice.
- > Pour garantir la **sécurité future de votre véhicule** car sans l'intervention d'un garagiste, certains dommages indécélables à l'œil nu peuvent aggraver les chocs ultérieurs.
- > Pour **conserver votre capital auto** : sans rayure ni trace de choc, un véhicule est bien plus facile à revendre !

L'application mobile « e-constat auto » vous permet, à partir d'un smartphone, de déclarer simplement et rapidement un sinistre, sur le modèle du constat amiable.

➔ Quelques recommandations préalables

- > Conservez un **formulaire en permanence** dans votre boîte à gants, vous pouvez remplir à l'avance les champs liés à l'adresse de la structure et à votre numéro de sociétaire.
- > **Ayez avec vous les documents indispensables** pour établir le constat : la carte grise du véhicule, votre permis de conduire et l'attestation d'assurance.
- > Si possible, **vérifiez les coordonnées** du tiers conducteur et celles de son assureur, ainsi que la validité de sa carte verte ou de son attestation d'assurance.
- > Utilisez un seul constat pour les deux véhicules en cause, et remplissez-le au **stylo à bille**.
- > Efforcez-vous de **rester calme**, ne cédez pas à l'intimidation. En cas de conflit ou de délit de fuite, relever l'immatriculation du véhicule en cause.
- > **Remettez de préférence l'original** du constat à la partie adverse et conserver le double, moins sujet à discussion.
- > **Vous avez 5 jours** pour déclarer l'accident. Pour gagner du temps, transmettez les informations du constat par téléphone : vous aurez encore 48 heures pour nous envoyer le formulaire.



Le constat amiable est indispensable à votre future indemnisation.

Pour les sociétés d'assurance, c'est le moyen de savoir ce qu'il s'est passé, si les garanties s'appliquent, de définir les responsabilités et de commencer à régler votre dossier.

➞ Règles générales de prévention

AU RECTO

Apprécier
les responsabilités

Rempli contradictoirement par les deux conducteurs, le recto présente les garanties d'objectivité qui conduiront à déterminer les responsabilités respectives. La plus grande vigilance s'impose donc lors de la rédaction de cette partie du constat. La signature des conducteurs, apposée au bas du recto du constat, atteste de la réalité des renseignements qui y figurent. Avant de signer, relire soigneusement l'ensemble de ses mentions pour les modifier ou les compléter si besoin. Après signature et séparation des feuillets, il sera trop tard !

AU VERSO

Les informations
annexes

Non opposable à la partie adverse, le verso sert essentiellement à communiquer à votre assureur les autres informations nécessaires à l'instruction du dossier : lieu où le véhicule peut être expertisé, informations sur les blessés...

➞ Quelques bonnes pratiques

Remplir un constat, mode d'emploi

Le lieu de l'accident

- > Indiquez un maximum de précisions : agglomération, hors agglomération, parking, lieu de survenance (ville ou commune), la date et l'heure...

La case « blessés même légers »

- > En cas de doute, n'hésitez pas à la cocher : des lésions peuvent être constatées ultérieurement et vous aurez besoin de prouver qu'elles résultent de l'accident.

Les témoins

- > Seules seront opposables à votre adversaire les dépositions des témoins identifiés en rubrique 5. Le cas échéant, précisez les coordonnées complètes des personnes qui ont assisté à la collision (nom, prénom, téléphone portable).

Les circonstances

- > Chaque conducteur a sa colonne et doit cocher les cases correspondant à ses manœuvres.
- > Vous avez 17 cases pour décrire, le plus précisément possible, l'enchaînement des faits qui ont conduit à l'accident.
- > Si aucune case ne correspond à votre position, ne cochez rien ! Réservez votre avis pour la rubrique « observations ».
- > Avant de séparer les feuillets, pensez à indiquer le nombre de cases cochées : c'est imparable contre les velléités de modification postérieure du constat...

Le croquis

- > Nul besoin d'être artiste, soyez juste précis : flèches montrant le sens du déplacement, lignes continues matérialisées, feux tricolores ou balises de priorité...

- > Indiquez le nom des rues, le sens de circulation des véhicules et leur position au moment du choc, ainsi que la provenance des véhicules avant le choc, notamment en cas d'accident sur un rond-point.
- > Pour éviter tout litige, mentionnez le point de collision sur la chaussée par une croix.

Le point de choc

- > Indiquez-le par une flèche sur le croquis de votre véhicule.

Les dégâts apparents

- > Listez les dégâts visibles sur votre véhicule.
- > Certains dommages sont indécélables à l'œil nu. Même en l'absence de dégâts apparents, émettez des réserves (notez la mention « sous réserve » dans la rubrique 11).

Mes observations

- > Portez ici ce qui vous semble indispensable et n'a pu être évoqué ailleurs : désaccord avec l'autre conducteur, libellé des cases ne correspondant pas exactement à la situation, précisions complémentaires...

La signature

- > Elle est obligatoire pour les 2 conducteurs en cas d'accord sur les circonstances (et seulement les conducteurs, même mineurs). En cas de désaccord, ne signez pas le constat.
- > N'oubliez pas de compléter le verso du constat.

